

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Présents : Philippe FALKENAU – Cécile GAUVILLE-HERBET – Jacky MELIQUE – Isabelle LELEU-DELVAL – Guillaume MARECHAL – Michèle DALLE – Maurice OUERFELLI – Martine COLMICHE – Bernard VERSCHELDEM – Audrey THOLANCE – Philippe PORCHER – Muriel DEPALE – Mireille FALQUE – Michel CAILLOUX – Françoise BLANCHARD – Christophe KROL – Fabienne OLIVIER – Guy NODON

Absent excusé : Alain TROUVE pouvoir à Cécile GAUVILLE-HERBET

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe FALKENAU, Maire (en application de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui a déclaré élus lors du 1^{er} tour des élections du 23 mars 2014, les membres du Conseil Municipal nommés ci-après :

Philippe FALKENAU – Cécile GAUVILLE/HERBET – Jacky MELIQUE – Isabelle LELEU-DELVAL – Guillaume MARECHAL – Michèle DALLE – Maurice OUERFELLI – Martine COLMICHE – Bernard VERSCHELDEM – Audrey THOLANCE – Philippe PORCHER – Muriel DEPALE – Mireille FALQUE – Michel CAILLOUX – Françoise BLANCHARD – Christophe KROL – Fabienne OLIVIER – Guy NODON –

Absent excusé : Alain TROUVE pouvoir à Cécile GAUVILLE-HERBET

ELECTION DU MAIRE : Premier tour de scrutin

Monsieur Maurice OUERFELLI, le doyen d'âge, vérifie le quorum et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Philippe FALKENAU se porte candidat pour cette élection.

Chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote (modèle uniforme fourni par la mairie)
Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Votants : 19
Bulletins trouvés dans l'urne : 19
Bulletins nuls ou blancs : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Philippe FALKENAU : 19 voix

Monsieur Philippe FALKENAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur Le Maire indique, qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspond à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 5.7 adjoints au Maire au maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal accepte cette décision par 19 voix POUR.

ELECTION DES ADJOINTS :

Monsieur Le Maire rappelle que, pour les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il propose la liste suivante :

Maurice OUERFELLI – Martine COLMICHE – Bernard VERSCHELDEM – Audrey THOLANCE – Philippe PORCHER

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement :

Votants : 19
Bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de Nuls ou blancs : 2
Suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

Liste Maurice OUERFELLI – Martine COLMICHE – Bernard VERSCHELDEM – Audrey THOLANCE – Philippe PORCHER : 17 voix POUR

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1^{er} Adjoint : Maurice OUERFELLI : Travaux – Cadre de vie
2^{ème} Adjointe : Martine COLMICHE : Communication – Culture – Social – Personnes âgées
3^{ème} Adjoint : Bernard VERSCHELDEM : Sport – Affaires scolaires
4^{ème} Adjointe : Audrey THOLANCE : Culture – Fêtes – Loisirs
5^{ème} Adjoint : Philippe PORCHER : Finances – Urbanisme

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEZEO (SYNDICAT DES ENERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE) :

Monsieur Le Maire propose :

TITULAIRE	Philippe FALKENAU
TITULAIRE	Maurice OUERFELLI
SUPPLEANT	Philippe PORCHER

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SIBH (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'HALATTE) :

Monsieur Le Maire propose :

TITULAIRE	Philippe FALKENAU
TITULAIRE	Alain TROUVE
SUPPLEANT	Guillaume MARECHAL
SUPPLEANT	Michel CAILLOUX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SISN (SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE) :

Monsieur Le Maire propose :

TITULAIRE	Alain TROUVE
SUPPLEANT	Philippe FALKENAU

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SMIOCE (Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes de Découverte) :

Monsieur Le Maire propose :

TITULAIRE	Martine COLMICHE
TITULAIRE	Bernard VERSCHELDEM
SUPPLEANT	Audrey THOLANCE
SUPPLEANT	Cécile GAUVILLE-HERBET

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

La séance est levée à 19 heures 45.



Le Maire

Philippe FALKENAU